Une ouverture vers l'éolien dans Lotbinière

Le 31 mars 2023, Hydro-Québec a lancé un appel d'offres visant la production de 1 500 mégawatts (MW) de source éolienne afin de répondre aux besoins en électricité à long terme de sa clientèle québécoise. Le territoire de la MRC de Lotbinière fait partie des 10 zones déterminées par Hydro-Québec.

Deux promoteurs ont approché la MRC de Lotbinière et six de ses municipalités afin de proposer un développement éolien dans deux secteurs différents (Saint-Gilles, Saint-Agapit pour un projet de 150 MW et Saint-Édouard-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Lotbinière et N.D.S.C d'Issoudun pour un projet de 100 à 125 MW).

Les promoteurs intéressés ont jusqu'au 12 septembre pour déposer leur soumission à Hydro-Québec. Nous saurons en décembre prochain si l'un des deux projets est sélectionné par Hydro-Québec. Il est aussi possible qu'aucun projet ne soit retenu.

POURQUOI UN PROJET ÉOLIEN?

Le développement de projet éolien découle d'une orientation gouvernementale qui souhaite faire un virage énergétique et décarboner le Québec, en produisant 12 000 MW d'électricité éolienne d'ici 2040.

C'est aussi une opportunité pour les municipalités et les MRC de diversifier leurs revenus et de réinvestir dans des projets prioritaires comme la mobilité, l'hébergement, la vitalité des municipalités et la mise en valeur du milieu.



LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Dans l'éventualité où un projet était retenu, un partenariat 50/50 serait conclu et les retombées économiques pour un projet de 100 MW pour la région pourraient représenter près de 4 M \$/an pendant 30 ans au niveau régional (total de 120 M \$).

Ce à quoi s'ajouterait un montant de 600 000 \$ par année partagé entre les communautés locales visées par le projet et un montant supplémentaire de 600 000 \$/an serait réparti entre les propriétaires fonciers qui accueilleraient le projet. Ce projet hypothétique pourrait représenter plus ou moins 5,2 M \$/an durant 30 ans sur l'ensemble du territoire de la MRC.



Au terme du processus d'appel d'offres en janvier 2024, si un projet dans Lotbinière devait être retenu, la MRC participera à vos côtés aux différentes consultations et processus d'autorisation pour faire entendre nos préoccupations respectives en lien avec l'implantation de projet éolien (environnemental, social et agricole).

Vous avez des questions concernant ce projet potentiel?

Visitez la Foire aux questions



mrclotbiniere.org/FAQ_eolien



CHRONOLOGIE des prochaines étapes

Phase de Construction

- Amélioration des routes existantes
- Transport et montage des éoliennes
- Mise en service

Phase de développement

- Conception du projet par les promoteurs
- Ententes avec des propriétaires fonciers
- Ingénierie préliminaire
- Résolution d'appui des municipalités et de la MRC
- Dépôt des projets à Hydro-Québec
- Décision d'Hydro Québec



2024

Phase de développement

- Étude d'impact environnemental
- Consultation publiqueCréation d'un comité de liaison
- Étude d'interconnexion

2025

Phase de Développement

- Consultation et audience publique du Bureau d'audience publique en environnement (BAPE)
- Demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)
- Approbation et permis
- Décret gouvernemental
- Ingénierie détaillée du projet

